



## CONSEIL PORTUAIRE de LANTON

Réunion du jeudi 28 octobre 2021

La réunion du Conseil Portuaire de Lanton s'est tenue le jeudi 28 octobre 2021 à 10 heures à la Mairie de Lanton, sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>PRESENTS</b>	Jean GALAND Marie LARRUE Laurent RAMBLA Alain GOUVERNNEC Yannick SAVARIAUD Bernard BELIN Magali CHECA Pascal DE LABARRIERE	Béatrice AURIENTIS Jocelyne SARRAUTE Christophe VIOCHE Guy LOUVEAU Camille BEGUIN Maxime JOUANIN Bernard FRAICHE
<b>EXCUSE(E)S</b>	Clément HONORE	
<b>AUTRES PARTICIPANTS</b>		
<p>Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Gilles DORNIC - SMPBA Vincent CURSAN - SMPBA Julien SAQUEBOEUF - SMPBA Thierry DAVID - SMPBA Christelle LAMARQUE - SIBA Thierry LAFON - CRCAA Ludovic ORTIZ</p> <p><u>Excusé(e)s :</u></p> <p>Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP Sabine JEANDENAND - SIBA Mélina ROTH - PNMBA David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Emmanuel MARTIN - UPNBA</p>		

Madame Marie LARRUE ouvre la séance, accueille et remercie l'ensemble des personnes présentes et souhaite la bienvenue à M. Jean GALAND et M. Jean-François BOUDIGUE nouvellement élus à la gouvernance du Syndicat Mixte, aux membres du Conseil Portuaire et aux invités.

Elle présente ensuite l'ordre du jour et laisse la parole à M. Jean GALAND.

Monsieur Jean GALAND fait part à l'assemblée qu'il est heureux d'assister à son premier conseil portuaire en succédant à M. Jean TOUZEAU à la présidence du SMPBA et se présente en énumérant ses différents mandats électoraux.

Il précise qu'au-delà de la nécessité réglementaire dans laquelle le Syndicat Mixte évolue, il souhaite à l'instar de son prédécesseur maintenir des relations avec les usagers des ports basées sur la proximité, la rencontre et l'échange. Il rappelle que depuis 2017 le Syndicat Mixte a été placé sur des rails qui permettent désormais d'avancer sur des projets structurels importants.

Un tour de table est effectué afin que chacun se présente, en commençant notamment par M. Jean-François BOUDIGUE nouveau Vice-Président du SMPBA.

La parole est ensuite donnée à M. Cyril CLEMENT qui remercie les personnes présentes, il précise qu'il s'agit du premier conseil portuaire des six prévus dans chaque commune, excuse M. Philippe SALVAGNAC de la DDPP et commence la présentation de l'ordre du jour.

## **I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon**

Ce premier point évoque les quatre années d'existence du SMPBA et précise qu'à l'occasion du Conseil Syndical du 23 septembre 2021, Monsieur Jean GALAND a été élu à la présidence du Syndicat Mixte et Monsieur Jean-François BOUDIGUE a été nommé comme Vice-Président, faisant suite aux élections départementales et aux désignations des représentants de cette institution.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA depuis sa création.

Les statuts du Syndicat Mixte ont été modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2021 afin de permettre l'intégration de la commune de Biganos, l'attribution de la ZMEL d'Arès et d'étendre la compétence du Syndicat Mixte sur le domaine public fluvial.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports va être lancée, le SMPBA assure la sécurité de 7 ports depuis trois ans, situés essentiellement au Sud Bassin et à Andernos-les-Bains.

Il est précisé que les demandes de renouvellement plan d'eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2021.

Le prochain CT-AOT aura lieu en janvier 2022, parallèlement aux commissions de cultures marines.

## **II. Budget 2021 en cours**

Une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement est faite à l'assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d'entretien-maintenance et d'investissements.

Il est précisé que les pourcentages réalisés montrent bien que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l'ensemble des ressources financières est utilisé.

Pour 2022, le SMPBA travaille sur la recherche de nouveaux financements provenant de subventions, plans de relance, emprunts et autres.

Dans cette perspective, un agent a d'ailleurs été mis à disposition du Syndicat Mixte par la commune de La Teste de Buch.

### **III. Tarification 2021 et 2022**

Après avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente un comparatif des différentes redevances perçues entre 2020 et 2021, concernant les ports de Lanton.

Le nombre d'AOT attribuées en 2021 reste sensiblement identique à 2020 avec 593 pour le plan d'eau, 121 pour les places de passage, 26 sur liste d'attente et 17 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances de 441 K€.

Il présente ensuite la physionomie de la tarification 2022 avec un principe et une arborescence maintenus ainsi que les évolutions proposées comme la création d'une ligne pour les navires à propulsion à voiles, quelques modifications de catégories, une nouvelle ligne journalière « dissuasive » pour les navires illicites....

Il est à noter qu'il n'y a pas d'augmentation généralisée, mais simplement un ajustement afin de tendre vers une tarification plus équitable, restant dans un cadre réglementaire, tout en prenant en compte la réalité des dépenses engagées notamment en entretien et maintenance.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sensiblement équivalente à celle de 2021, sera soumise au vote du Conseil Syndical le 14 décembre 2021.

En réponse à l'interrogation sur l'augmentation de 5% (uniquement sur la domanialité plan d'eau) en rapport avec le temps de sortie sur le port de Fontainevieille, il est stipulé qu'il s'agit de la première augmentation depuis 2017 et que le montant des redevances perçues reste en deçà du coût d'entretien des infrastructures et des investissements effectués par le Syndicat Mixte, notamment pour les opérations de dragage. De plus, le montant défini pour chaque place est en rapport avec les prestations proposées sur chaque site.

A la remarque faite sur la politique du Syndicat Mixte concernant les moyens de levage collectifs et sur la nécessité pour les professionnels d'avoir la main sur les infrastructures, il est rappelé que le SMPBA est sollicité par les professionnels eux-mêmes et qu'il n'y a pas de volonté de ces derniers à reprendre ces infrastructures, lourdes en entretien et mise aux normes et que le coût d'un moyen collectif est de 25 k€ avec une vérification périodique de 1500 €/an. Toute installation est faite en concertation avec les professionnels concernés.

Mme Marie LARRUE intervient en précisant, qu'au même titre qu'une commune, dont elle a la gestion, il est présenté lors de ce conseil portuaire les dépenses du Syndicat Mixte et les justificatifs afférents et qu'il n'y a aucune spéculation ou volonté de faire des bénéfices.

### **IV. Travaux et programmation**

#### **Les travaux terminés :**

Lors de la présentation des travaux effectués sur le port de Cassy, il est soulevé le problème de l'effondrement de quais à la suite des opérations de dragage et le souhait d'une réflexion à plus ou moins long terme afin de consolider les quais en vue d'éviter les déchaussements.

Il est mentionné que ces problèmes d'effondrement sont liés uniquement au vieillissement des structures, que les dragages font quant à eux l'objet d'une étude rigoureuse avec le SIBA en tenant compte de tous les éléments, que les côtes de dragage de Cassy sont toujours les mêmes et n'ont pas été modifiées, de plus la réfection complète d'un quai comme au port de Rocher à la Teste de Buch représente un coût d'investissement conséquent.

La mise aux normes et remise en état des vestiaires du CNTC de Taussat se poursuit avec également le ré-ensablement ponctuel des abords.

#### **Les travaux entretien / maintenance :**

Pour l'entretien et la maintenance sur les ports de Lanton, 34 demandes ont été recensées pour un coût de 130 K€, 26 sont actuellement terminées et 8 sont toujours en cours.

M. Cyril CLEMENT rappelle que lors des épisodes tempétueux, de nombreux bateaux viennent à s'échouer. Pour autant, depuis qu'il a pris la gestion des corps morts, les installations du SMPBA n'ont jamais été mises en cause.

#### Les travaux à venir :

Le permis de construire pour les sanitaires de Fontainevieille va être redéposé dans le courant du mois de novembre, dès que les précisions demandées à l'Architecte des Bâtiments de France auront été apportées..

Sur la nécessité de poubelles de tri sélectif, Mme Marie LARRUE propose d'envisager l'installation de containers semi-enterrés par les services de la COBAN.

Le stationnement des camping-cars en dehors du port de Taussat est actuellement en cours d'étude mais le dossier a la particularité d'être dans un cadre extrêmement réglementé.

En plus des opérations de remplacement du ponton de la traque A et de l'installation d'un Tritem (SIBA) sur le port de Cassy, seront à venir à moyen terme et selon les priorités budgétaires la suite de l'aménagement du parking de Cassy, l'entretien de l'écluse à Cassy, la réhabilitation des sanitaires de Cassy et Taussat, la réalisation d'épis sur Cassy et Fontainevieille et la suite de la réhabilitation du CNTC.

#### **V. Dragage**

Après un rappel sur le dragage effectué au port de Cassy au début de l'année 2021, M. Cyril CLEMENT annonce le début du dragage du port de Fontainevieille et son chenal au premier trimestre 2022, selon des méthodes de dragage mécanique en eau, permettant d'extraire 8000 m3 de sédiments destinés à être stockés sur le site de Titoune à Lanton.

Dans le cadre de cette opération, le retrait des navires sera sollicité dès le 1<sup>er</sup> février.

Il est évoqué le dragage du port de Taussat, prévu pour sa part plus tard mais nécessaire également.

Un rappel est fait sur la difficulté des programmations des dragages (2 ports/an), effectués conventionnellement entre le SMPBA et le SIBA, liée aux contraintes notamment sur la capacité de stockage, la valorisation des déchets ainsi que financières et techniques. (Pour information, la valorisation des déchets multiplie par deux le coût d'un dragage.)

Le SIBA informe également l'assemblée qu'une campagne de relevé d'ensablement des ports du bassin est en cours afin d'établir une logique de programmation au plus près des besoins et que dans ce cadre le port de Fontainevieille est prioritaire au regard du taux d'envasement le plus élevé du bassin.

Il est remarqué par les usagers que l'ensablement initial est très probablement lié à l'absence de zostères.

Quant aux échanges sur le transfert de sable du Masurat, appartenant à la commune d'Andernos-les-Bains, il est proposé de prolonger le tuyau de 25 mètres afin de remettre le flux au plus loin de la plage.

#### **VI. Questions diverses**

- Il est demandé qu'à la suite du dragage de Fontainevieille, une remise en place du balisage identitaire soit effectuée.
- L'éclairage du port de Fontainevieille, de compétence communale et retiré pour entretien-maintenance, sera prochainement remis en place avec un éclairage adapté aux exigences environnementales.

- Bien que les moyens de défense et de lutte contre l'incendie ne rentrent pas dans un cadre réglementaire obligatoire sur le domaine portuaire, il est mentionné qu'ils seraient malgré tout nécessaires pour la sécurité des usagers.
- Pour le port de Cassy, il est précisé que : l'aménagement du parking ne comprend pas de places identifiées mais une concertation aura lieu pour une signalisation adaptée, le remplacement des pontons se fait de manière prioritaire, la traque B se fera donc par la suite, puis le ponton d'accueil sera bien réinstallé en début d'année 2022.
- Le poteau tombé au port de Cassy est sous la responsabilité du gestionnaire du réseau, ce dernier a été sollicité pour le retirer.
- Le SMPBA a déjà pris en compte la demande de tuyau d'arrivée d'eau plus long sur le ponton de la traque D du port de Cassy. En revanche une demande écrite sera à faire pour les trous dans la chaussée.

## VII. Calendrier

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 14 décembre à La Teste de Buch.

Le prochain CT-AOT aura lieu en janvier 2022, parallèlement aux commissions de cultures marines.

-----

Monsieur Jean GALAND mentionne que pour avoir assisté à son premier conseil portuaire, il en prend toute la mesure et apprécie la valeur des échanges, même contradictoires, dès lors qu'ils sont constructifs avec des propositions concrètes. De belles réalisations ont été effectuées, d'autres sont encore à venir. Le Syndicat Mixte en a connaissance et travaille en ce sens, du temps est nécessaire pour les réaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean GALAND et Madame Marie LARRUE remercient l'ensemble des participants pour la qualité des échanges constructifs, la séance est levée à 12h00.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean GALAND

